



Defaut sur un salon "modèle d'exposition"

Par **Hubert134242**, le **05/10/2010** à **08:10**

Bonjour,

J'ai acheté un salon en cuir "modèle d'exposition", lors de l'achat, le prix a été négocié et le canapé ne présentait pas de défaut apparent. Il a été convenu que l'objet serait livré plusieurs mois après l'achat (après notre emménagement), et entièrement nettoyé.

Nous avons constaté que le canapé est resté exposé dans le magasin plusieurs semaines après l'achat.

Lors de la livraison, les coussins étaient inversés et à ma demande, les livreurs ont remis les coussins en place (ceux-ci sont fixés par une fermeture à glissière)

Deux semaines plus tard nous avons constaté qu'une glissière est défectueuse, il faut la remplacer. Le magasin ne veut pas prendre la réparation en charge, car il considère que "le modèle d'expo a été vendu soldé en l'état avec une remise conséquente" et que "aucune réserve n'a été formulée au dos du bon de livraison"

Quels sont mes recours